

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 4 mars 2024

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 12 membres présents à savoir:

| Noms des Délégués | Communes |
|---------------------------|-------------------------|
| ABERLENC Christian | Saint André le Puy |
| BERGER Pascal | Saint André le Puy |
| EYRAUD Catherine | Marclopt |
| JAY Christophe | Saint Laurent la Conche |
| LAFFONT Jacques | Bellegarde en Forez |
| LECLERCQ Gérard | Cuzieu |
| LICTEVOUT François-Xavier | Rivas |
| MARCHAND Sylvain | Montrond les Bains |
| MEUNIER David | Bellegarde en Forez |
| PERCET Serge | Montrond les Bains |
| RASCLE Jean-François | Cuzieu |
| RODRIGUES Jas | Montrond les Bains |

N°24-03-02

INTERETS COMMUNS

Objet de la délibération :

AUTORISATION DE SIGNATURE
DE LA CONVENTION DE CESSION
DE CANALISATION AU SIVAP-
RUE DE LYON SUR LA COMMUNE
DE CHAZELLES SUR LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240304-CS24-03-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2024

Publication : 11/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Absent(s) excusé(s) représenté(s)

ROCHETTE Georges – Montrond les Bains

Absent(s) excusé(s)

ACHARD Jean- Saint André le Puy

GRANJON Vincent – Cuzieu

OULION Emmanuel-Marclopt

PICARD Christian- Bellegarde en Forez

PHILIPPE Marie-France- Rivas

POYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche

Délibération notifiée à :

Sous Préfecture

Trésor Public

SIEA

Secrétaire élu(e) pour la session

JAY Christophe

INTERETS COMMUNS

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CESSION DE CANALISATION AU SIVAP- RUE DE LYON SUR LA COMMUNE DE CHAZELLES SUR LYON

Monsieur le Président rappelle les travaux d'interconnexion entre le SIEMLY et le SIVAP réalisés courant 2023 sur la commune de Chazelles sur Lyon.

Il explique qu'il est nécessaire de passer une convention de cession de la canalisation située Rue de Lyon à Chazelles sur Lyon au SIVAP.

Les élus doivent autoriser le Président à signer cette convention de cession.

Oùï et délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✿ Autorisent Monsieur le Président à signer la convention de cession entre le SIVAP et le SIEA.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME
Fait à Montrond les Bains, le 5 mars 2024.
Le Président
Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance,
JAY Christophe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200864-20240304-CS24-03-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2024

Publication : 11/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

